

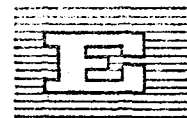
NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE

E/CN.4/1223/Add.1
15 février 1977

FRANCAIS
Original : ANGLAIS/RUSSE



COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Trente-troisième session
Point 14 de l'ordre du jour

ROLE DE LA JEUNESSE DANS LA PROMOTION ET
LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

Additif

1. PARTICIPATION DE LA JEUNESSE A L'EXECUTION DU PROGRAMME POUR
LA DECENNIE DE LA LUTTE CONTRE LE RACISME ET
LA DISCRIMINATION RACIALE

A. Renseignements communiqués par les gouvernements des Etats membres

URSS

1. En participant à la mise en oeuvre de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale et d'autres décisions importantes des Nations Unies sur la décolonisation, le racisme et l'apartheid, la jeunesse soviétique apporte, comme elle n'a jamais cessé de le faire, un appui et une aide sans réserve aux peuples qui luttent contre le racisme en Afrique du Sud. Les organisations de jeunesse soviétiques ont présenté à diverses organisations, y compris l'UNESCO, une série de propositions concernant divers aspects de la discrimination raciale et du racisme. Elles exigent que le droit à l'autodétermination et à l'indépendance soit reconnu aux peuples du Zimbabwe et de la Namibie et aux populations indigènes de la République d'Afrique du Sud, et que soient dénoncés les projets de création des "Etats bantous".

2. Les organisations de jeunes de l'URSS entretiennent des contacts avec les sections des jeunes des mouvements de libération nationale de la Namibie, du Zimbabwe et de l'Afrique du Sud. Les formes les plus importantes de coopération et de solidarité avec ces mouvements sont les suivantes : a) A l'occasion de la Journée internationale de solidarité des jeunes (25 avril), le Comité central de la Ligue pansoviétique des jeunes communistes léninistes et le Comité des organisations de jeunes de l'URSS ont publié une déclaration dans laquelle ils exprimaient leur solidarité entière avec les peuples et les jeunes des pays et territoires coloniaux et dépendants. Les orateurs qui, ce jour-là, ont pris la parole lors des rassemblements populaires de la jeunesse soviétique à Moscou et dans certaines autres villes de l'Union soviétique ont exprimé leur soutien à la lutte légitime menée par les peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine contre l'impérialisme, le colonialisme et le néo-colonialisme, la réaction, le fascisme, le racisme et l'apartheid. b) Une déclaration

commune concernant les événements de Soweto (République sud-africaine) a été publiée le 22 juin 1976 dans le journal "Komsomolskaya Pravda", qui publie régulièrement des articles, des observations et des séries de photographies ayant trait à la lutte menée par les peuples et les jeunes d'Afrique du Sud pour la liberté et l'indépendance. Des documents analogues sont publiés, à l'échelon central comme à l'échelon local, dans la presse et les émissions radiophoniques destinées aux jeunes dans le cadre de programmes spéciaux de radiodiffusion et de télévision pour la jeunesse.

3. Les établissements d'enseignement spécialisé de niveaux moyen et supérieur de l'Union soviétique offrent une formation et des bourses à des représentants des jeunes du Zimbabwe, de la Namibie et de la République sud-africaine et d'autres peuples qui luttent pour leur indépendance ou qui viennent d'accéder à l'indépendance. A la demande des responsables des divers mouvements, une aide a également été fournie pour organiser, en Union soviétique, d'importantes manifestations en faveur des jeunes qui combattent le racisme et la discrimination raciale dans les pays africains.

4. Le Fonds de solidarité de la jeunesse, créé à l'initiative du Komsomol Lénine, reçoit des contributions volontaires versées à titre individuel ou à titre collectif, par des écoliers, des étudiants, des jeunes travailleurs et des jeunes kolkhoziens. Les ressources de ce Fonds sont utilisées en particulier pour fournir une assistance financière aux organisations de jeunes des pays qui viennent d'accéder à l'indépendance ou qui luttent pour leur indépendance.

5. Il existe également un mouvement soviétique de médecins bénévoles. Une équipe de jeunes travailleurs médicaux a été envoyée en Guinée-Bissau au moment de la guerre de libération; un groupe analogue a passé plus de six mois en Mozambique.

6. Depuis 1971, de nombreuses délégations sont venues en Union soviétique, sur l'invitation du Comité central de la Ligue pansoviétique des jeunes communistes léninistes et du Comité des organisations de jeunes de l'URSS, pour discuter de questions relatives à la lutte contre le racisme et la discrimination raciale.

7. En Union soviétique, des millions de jeunes des deux sexes prennent une part active à la campagne mondiale "La jeunesse pour la solidarité, la paix et le progrès face à l'impérialisme", lancée en vue du onzième Festival mondial des jeunes et des étudiants (Cuba 1978). Les activités entreprises sont une expression de la solidarité avec les peuples et les jeunes qui luttent contre les régimes fascistes et dictatoriaux, contre le racisme et l'apartheid, pour la libération nationale, la démocratie et le progrès social.

D. Renseignements communiqués par des organes de l'ONU

Secrétariat de l'ONU (Service de l'information)

8. Afin de permettre aux jeunes de participer activement à l'exécution du programme pour la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, la plupart des Centres d'information des Nations Unies ont mis en route de nombreux programmes concernant les droits de l'homme à l'intention des étudiants et ont fourni une aide importante.

9. A certaines occasions, telles que la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale et la Semaine de solidarité avec les peuples coloniaux d'Afrique australe, beaucoup de Centres ont mis tout particulièrement l'accent sur le rôle des jeunes dans la promotion des droits fondamentaux de l'homme.

II. PROMOTION DE LA PARTICIPATION DES JEUNES, EN PARTICULIER
DES JEUNES FEMMES ET DES JEUNES FILLES, AU DEVELOPPEMENT
DE LA SOCIETE

A. Renseignements communiqués par les gouvernements des Etats membres

URSS

10. La jeunesse soviétique participe dans une large mesure aux efforts déployés sur le plan international en vue de faire triompher les idéaux de paix et de compréhension mutuelle entre les peuples, ainsi que le respect des droits et de la dignité de l'homme. Les organisations soviétiques de jeunes jouent à cet égard un rôle majeur, et en particulier la Ligue pansoviétique des jeunesses communistes léninistes et le Comité des organisations de jeunes de l'URSS. Ces organismes contribuent à susciter la compréhension mutuelle entre les associations de jeunes de diverses tendances politiques, philosophiques et religieuses grâce, en grande partie, aux activités qu'elles mènent et aux efforts communs qu'elles déploient en vue de promouvoir la paix, la sécurité et la coopération ainsi que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Les organisations soviétiques de jeunesse jouent un rôle actif dans le cadre des associations démocratiques internationales de jeunes telles que la Fédération mondiale de la jeunesse démocratique et l'Union internationale des étudiants. On attache une grande importance aux résultats de l'Assemblée européenne de la jeunesse et des étudiants (qui a eu lieu en République populaire de Pologne, au mois de juin 1976), où ont été étudiées des questions relatives à la participation effective de la jeunesse à la lutte en vue de l'instauration d'une paix durable et pour la sécurité, la coopération et le progrès social. Au nombre des activités qui se sont déroulées récemment figure l'organisation d'un certain nombre de séminaires internationaux et régionaux consacrés à l'étude de questions concernant la reconnaissance et la protection des droits de certaines catégories de jeunes.

D. Renseignements communiqués par les organes des Nations Unies

Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (Service de l'information)

11. De nombreux centres d'information des Nations Unies ont engagé avec les services ministériels et d'autres services officiels des Etats Membres chargés des problèmes de la jeunesse des échanges de vues destinés à assurer la participation active de celle-ci à la promotion et la protection des droits de l'homme.

12. Le Groupe des programmes d'information en matière d'éducation du Service de l'information de l'Organisation des Nations Unies (OPI) a pu étudier la question en grande partie grâce à la collaboration que lui ont apportée les organisations d'enseignants et les associations pour les Nations Unies. De même lorsqu'il organise chaque année son stage d'été pour les étudiants, le Groupe des projets spéciaux du Service de l'information établit son programme de travail de manière à couvrir le plus grand nombre possible de sujets ayant trait aux droits de l'homme. En 1976, il s'est surtout efforcé d'inviter à participer au Programme un nombre plus élevé que par le passé de jeunes originaires de pays en développement.

III. ELABORATION D'UN PROGRAMME D'ETUDES SPECIAL RELATIF AUX
DROITS DE L'HOMME DESTINE A ETRE UTILISE DANS LES
DIVERS SYSTEMES D'ENSEIGNEMENT

D. Renseignements communiqués par les organes des Nations Unies

Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (Service de l'information)

13. A l'occasion de leurs contacts avec les autorités responsables de l'enseignement, les institutions d'enseignement, ainsi que grâce à leurs activités dans le domaine de l'information, les centres d'information des Nations Unies se sont efforcés d'encourager l'élaboration d'un programme spécial relatif aux droits de l'homme destiné à être utilisé aux différents niveaux de l'enseignement ainsi que de faire introduire dans les universités un programme d'études spécial relatif aux droits de l'homme. Un autre aspect important de la campagne menée par les centres à cet égard est le désir de plus en plus vif que manifestent les étudiants, dans la plupart des pays, de voir figurer les droits de l'homme à leur programme d'études officiel.

IV. UTILISATION DES MOYENS D'INFORMATION, EN PARTICULIER DE LA
TELEVISION, POUR PROPAGER PARMIS LES JEUNES LE RESPECT DES
DROITS DE L'HOMME

A. Renseignements communiqués par les gouvernements

URSS

14. Les moyens d'information soviétiques destinés aux jeunes attachent une grande importance à la diffusion des idéaux d'humanisme et de respect des droits de l'homme et des libertés individuelles. Des articles sur ces sujets paraissent régulièrement dans des quotidiens comme "Komsomolskaya Pravda" et "Moskovsky Komsomolets", dans des journaux tels que "Molodoy Kommunist", "Selskaya Molodezh", "Rovesnik", "Studenchesky Meridian" et dans le bulletin quotidien "Molodezh Segodnya" de l'agence de presse "Novosti". Ces organes consacrent de longs articles aux questions relatives à la protection des droits des jeunes dans divers pays. Des informations sont également publiées concernant la lutte des jeunes contre les régimes racistes et pour la liberté, l'autodétermination et l'indépendance nationale. Ces questions font aussi l'objet de nombreux programmes de radio et de télévision à l'intention des jeunes.

15. La jeunesse soviétique s'est déclarée solidaire des peuples arabes dans leur lutte pour la reconnaissance des droits nationaux légitimes de la population arabe de Palestine et pour l'instauration d'une paix juste et durable au Proche-Orient. Des activités de natures très diverses sont organisées pour exprimer la solidarité des jeunes avec les patriotes et les démocrates chiliens ainsi que pour marquer leur opposition à la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans ce pays et aux violations flagrantes des dispositions d'instruments tels que les Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, que le Chili a signés.

D. Renseignements communiqués par les organes des Nations Unies

Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (Service de l'information)

16. Les organisations de jeunesse et les jeunes en général n'ont cessé d'être une des principales cibles des centres d'information des Nations Unies, lesquels ont mené à leur intention de vastes campagnes d'information sur les droits de l'homme qui ont été couronnées de succès. En application des dispositions de la résolution 18 (XXXII), tous les centres d'information des Nations Unies ont redoublé d'efforts pour encourager et stimuler la participation des jeunes à la promotion et à la protection des droits de l'homme.

17. Les centres d'information des Nations Unies ont aidé les établissements d'enseignement, les organisations non gouvernementales, les organisations d'étudiants, les clubs des Nations Unies, les clubs de l'UNESCO et les syndicats à organiser des réunions, des ateliers, des séminaires, des débats et des expositions ayant pour but d'encourager et de stimuler la participation des jeunes à la promotion et à la protection des droits de l'homme. La Section des organisations non gouvernementales du Service de l'information des Nations Unies a organisé, à l'intention des représentants d'organisations non gouvernementales une session spéciale d'information consacrée au rôle de la jeunesse dans la promotion et la protection des droits de l'homme. Les centres ont également distribué des dépliants, brochures et autres publications pertinentes émanant du Service de l'information et ont fourni des films réalisés par l'ONU. En outre, chaque fois que des réunions internationales concernant la jeunesse ont eu lieu, le Centre d'information des Nations Unies du pays hôte a collaboré avec des organisations de jeunesse pour monter des expositions d'ouvrages des Nations Unies orientées vers les droits de l'homme et des domaines connexes. Au cours de l'année 1976, les directeurs des centres d'information ont souvent pris la parole au cours de ces réunions et ont donné des conférences sur divers sujets en rapport avec les droits de l'homme.

18. Dans le cadre des efforts intensifs qu'ils ont déployés pour faire naître et propager parmi les jeunes le respect des droits de l'homme, conformément aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Déclaration concernant la promotion parmi les jeunes des idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples et d'autres instruments pertinents des Nations Unies, les centres d'information ont fait appel aux moyens de communication de masse et, en particulier à la télévision. Il convient de mentionner, au nombre des programmes de télévision des Nations Unies, celui qui est intitulé "International Zone" et qui comporte dix émissions en couleur d'une demi-heure chacune consacrées aux problèmes de la jeunesse, dont deux relatives au premier Congrès mondial de la jeunesse, qui s'est tenu au Siège des Nations Unies.

19. Dans ses communiqués de presse, le Service de l'information a rendu compte de tous les débats sur le rôle de la jeunesse dans la promotion et la protection des droits de l'homme qui ont eu lieu à la trente-deuxième session de la Commission des droits de l'homme. En outre, la Déclaration concernant la promotion parmi les jeunes des idéaux de paix, de respect mutuel et de la compréhension entre les peuples, dont le texte imprimé existe en plusieurs langues, en vue de sa diffusion sur une base permanente par les centres d'information des Nations Unies et par les organisations non gouvernementales intéressées, a reçu une large publicité.

20. La plupart des directeurs de centre ont maintenu des contacts étroits avec les organisateurs des programmes télévisés et radiodiffusés destinés à la jeunesse, et leur ont à cet effet envoyé régulièrement de la documentation, des bandes magnétiques et des films concernant les droits de l'homme. Tous les moyens d'information, les stations de radio et les réseaux de télévision ont reçu régulièrement des informations de base, des photos et d'autres documents sur les droits de l'homme.